



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017

PRESENTS : MM. J. CONSIGLIO, Président du Conseil Communal ;
J-Cl. DEBIEVE, Bourgmestre ;
G. CORDA, M. VACHAUDEZ, D. MOURY, N. BASTIEN, G. NITA, Échevins ;
D. PARDO, Président du CPAS ;
S. FREDERICK, A. TAHON, J. HOMERIN, , K. DELSARTE , F. CALI, G. DELCROIX,
Y. BUSLIN, B. HOYOS, C. HONOREZ, E. BELLET, S. MINNI, N. BISCARO, N. DERUMIER,
G. BARBERA, C. MASCOLO, A. GALOFARO ; A. LASSOIE Conseillers Communaux ;
PH. BOUCHEZ Directeur Général.

Le Président ouvre la séance à 18 heures 36

Le Président demande d'excuser l'absence de Madame C. DELCROIX et Monsieur B. HOYOS Conseillers Communaux.

Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour :

Monsieur C. MASCOLO

Respect du bien-être animal dans les manifestations publiques

qu'il propose de placer en point 43 de l'ordre du jour

GROUPE RC

A) OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

B) LOGEMENT: BOUSSU = COMMUNE PILOTE.

C) RÉALISATION DU BULLETIN COMMUNAL

D) NATIONALE 51.

E) ANNEXES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX

F) AMÉNAGEMENT - RÉNOVATION DE LA PLACE DE BOUSSU

G) VENTE DE L'ANCIENNE JUSTICE DE PAIX DE BOUSSU

H) SUMMER FESTIVAL

qu'il propose de placer en point 44 de l'ordre du jour.

Points urgents ajoutés à l'ordre du jour :

Perte partielle de charge et réaffectation d'un maître de psychomotricité

qu'il propose de placer en point 13 du huis clos.

Réaffectation définitive d'un maître de seconde langue

qu'il propose de placer en point 14 du huis clos.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est admis à l'unanimité.